

CAMP DE TRÈVES.STALAG XII D.

D.F.B.A.

DÉLÉGUÉS: G. BAUD & P. JARRY.

N° 6432

Officier d'accompagnement: Hauptmann SCHADE.

SERVICE DIPLOMATIQUE
DIRECTION

Date	11 Dec 1941
Par	BEIRKHO
N°	9565

I.

Date de la visite: 7 & 8 novembre 1941.

Commandant du camp: Major GHERLING.

Adjoint: Major INAMA.

Absehroffizier: Hauptmann PAULUS.

Adjoint: Oberleutnant WEISS.

Commandant le camp de Trèves: Lieutenant HAGER.

Homme de confiance: Maréchal des logis-chef: Jean
COCAIGN.Effectif du Stalag: 16.000 Français dont 2300 au camp
de Trèves.

Ce Stalag ayant déjà été visité 3 fois, le présent rapport ne fera état que des renseignements nouveaux recueillis au cours de ce voyage.

II.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS.

Il a été signalé aux Délégués que des puces infestaient certaines baraques malgré les précautions prises.

Les prisonniers ne disposent que d'une couverture fournie par l'administration allemande. Celle-ci est retirée au cas où le prisonnier reçoit une couverture de chez lui. Les Délégués ont obtenu que, dans ce cas, il puisse conserver la

couverture de l'administration et sa couverture personnelle, cette dernière faisant en plus l'objet d'un reçu établi lors de l'ouverture du colis.

III.

NOURRITURE.

Celle-ci ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des prisonniers.

IV.

HABILLEMENT.

La tenue des prisonniers vus au camp est correcte. Une infime minorité est chaussée de chaussures; celles-ci sont remplacées, la plupart du temps, par des sabots. Le médecin capitaine français signale que ce sont surtout les chaussettes et les caleçons qui manquent le plus. La plupart des pyodermites résultent de l'insuffisance de changement du linge et de son lavage.

V.

SITUATION SANITAIRE.

Le service sanitaire est assuré par le médecin capitaine d'active VALLUZ, assisté du médecin lieutenant FAIVRE et des médecins auxiliaires BEARN, BOYER, MACQUEZ, HONGIER, REICHAUME et CHAPPEZ. Ce personnel est complété par un dentiste, SENS, et par des infirmiers français.

Les officiers et le personnel du service de santé reçoivent double correspondance, mais ne sont plus depuis longtemps autorisés à sortir hors du camp. Le Délégué a obtenu que des promenades soient organisées régulièrement.

Le médecin-chef français compte une moyenne de 300 consultations par jour. Il soigne les malades et les blessés légers, les cas plus sérieux étant évacués sur l'hôpital de

trèves où il a la possibilité d'aller les voir une fois par semaine environ.

L'infirmerie est divisée en deux sections, l'une de petite chirurgie, l'autre de médecine générale.

Il a été signalé par les Délégués au Commandant du camp que, par trois fois, des médecins civils ayant envoyé à l'infirmerie, pour s'y faire soigner, des prisonniers travaillant en détachements, les malades sont arrivés avec grosses poussées de fièvre atteignant 39°5 après qu'on leur avait fait faire à pied le trajet de la gare au camp. Des moyens seront recherchés pour éviter le retour de pareils incidents.

Les Délégués ont pris note d'avoir à étudier avec le Délégué médical la question des édentés qui souffrent de l'estomac et à qui il serait nécessaire de faire de la prothèse.

Ils ont mis le Capitaine VALLUE au courant du fonctionnement de la commission médicale mixte et se sont assurés que celui-ci était au courant du mécanisme de la fourniture d'un certificat en cas d'accident du travail.

Il manque à l'infirmerie des bandes et du sucre destiné à la préparation de sirops pharmaceutiques.

La cuisine de l'infirmerie prépare un repas de régime consistant en une soupe de biscuits de guerre détremés, cuite avec de l'orge ou du riz.

VI.

BIBLIOTHEQUE.-

Il existe une bibliothèque circulante.

VII.

SANCTIONS PENALES.-

Les Délégués ont visité les locaux disciplinaires où sont détenus en particulier les évadés repris. 57 hommes s'y

trouvaient le jour de la visite. Ces locaux sont dirigés par un sergent français qui assure la discipline, la distribution de la soupe et des couvertures.

Les hommes sont détenus à 4 dans des cellules de 2,50 X 3 X 3, aérées par une imposte et chauffées. Ils couchent à même le plancher sur la couverture qui leur est donnée à la fin de chaque jour et reprise le matin. La nourriture est la même que celle des autres prisonniers, seule la quantité de soupe est réduite. Certains prisonniers sont astreints à un régime alimentaire plus sévère pendant quelques jours.

Les détenus peuvent se laver. Ils sortent deux fois par jour une grande demi-heure et des rondes nocturnes fréquentes leur permettent de ne pas avoir de souci hygiénique dans les cellules.

Il n'y a pas de restriction au régime du courrier, les colis n'étant remis qu'à la fin de la punition.

A leur sortie des locaux disciplinaires, les prisonniers passent quelques jours dans une compagnie spéciale avant d'être envoyés dans les détachements de travail. La caractéristique de cette baraque est que les hommes n'y ont pas de paille et couchent directement sur le bois des charlits. Il se trouvait un Serbe parmi les Français le jour de la visite.

VIII.

ENVOIS COLLECTIFS.

L'Homme de confiance réceptionne les envois collectifs et en assure la répartition entre les détachements de travail. Chaque fois qu'une sentinelle vient d'un Kommando, elle emmène un prisonnier qui reçoit la part d'envois collectifs qui lui est affectée et une quittance que l'Homme de

confiance envoi signés au Stalag. Les distributions sont mensuelles ou bi-mensuelles suivant la fréquence des passages. Les sous-officiers responsables de l'expédition de ces envois.

Pour les 11.000 prisonniers dépendant de la circonscription dont le centre est à Wittlich, l'Homme de confiance assure l'expédition dans cette ville d'une partie des envois, la répartition étant ensuite confiée à l'Homme de confiance de Wittlich, Maurice PROCHASSON.

IX.

TRAVAIL DES SOUS-OFFICIERS.-

De nombreux sous-officiers se trouvant en détachement de travail seraient désireux de revenir au Stalag. Les Délégués ont fait part de ce désir au Commandant du camp qui envisage des mesures permettant d'affecter les sous-officiers à des besognes de leur compétence.

X.

HOMME DE CONFIANCE.-

Le sergent-chef BARAT devant être rapatriable, c'est le Maréchal des logis chef COCAIGN qui a été désigné par ses camarades pour le remplacer. A l'occasion de la Toussaint, celui-ci a pris l'initiative d'une souscription destinée à orner les tombes des 80 Français reposant à Trèves. Cette souscription a rapporté 1.000 RM.

L'Homme de confiance va prochainement disposer d'un bureau et il va organiser un service d'entr'aide permettant de donner des colis aux prisonniers qui n'en reçoivent pas.

XI.

IMPRESSION D'ENSEMBLE.-

Bonne, grâce à l'activité inlassable des Hommes de confiance qui ont mis toute leur énergie à l'amélioration du

sort de leurs camarades. **DES VICTIMS.**

Le moral est mis à rude épreuve par la présence au camp de 384 prisonniers incapables de travailler et recon- nus rapatriables à ce titre depuis de longs mois, et de 250 anciens combattants qui s'étonnent de ne pas être rapatriés.

Les conversations avec les hommes de confiance des Kommandos donner des instructions sur les liaisons à établir avec lui, la répartition des travaux, l'attribution de celles aux détenus, etc. Il faut d'ailleurs noter que le manque de confiance avait déjà eu la possibilité de se rendre dans quelques Kommandos et qu'il se trouvera dans ce camp.

Les détails ont pu constater que, d'une façon générale, les règlements en vigueur concernant les prisonniers étaient appliqués qu'il s'agisse de logement, de la nourriture, de la hygiène et d'autres sujets. Il n'a donc paru nécessaire pas de faire mention des détails caractéristiques de l'attachement de travail et questions.

EMMANUEL FAN...
à Paris.

Comme de confiance: adjoint-chef...

Adresser les lettres... à son adresse...

Particulier... par la... dans...

Particulier... par la...

Cette question est...

Il s'agit de...

KOMMANDOS VISITES.

Les Délégués ont pu visiter 5 détachements de travail, soit 346 prisonniers. Ils ont eu l'autorisation d'entamer des conversations avec les Hommes de confiance du Stalag qui a pu, au cours de ces conversations avec les Hommes de confiance des Kommandos, donner ses instructions sur les liaisons à établir avec lui, la répartition des envois collectifs, l'attribution de colis aux nécessiteux, etc... Il faut d'ailleurs noter que l'Homme de confiance avait déjà eu la possibilité de se rendre dans quelques Kommandos et qu'il continuera dans ce sens.

Les Délégués ont pu constater que, d'une façon générale, les règlements en vigueur concernant les prisonniers étaient appliqués qu'il s'agisse du logement, de la nourriture, de la poste ou d'autres sujets. Il n'a donc paru nécessaire que de faire mention des détails caractéristiques du détachement de travail en question.

KOMMANDO 726
à KREUZ.

Homme de confiance: Adjudant-chef BARTH.

Effectif: 163 Hommes employés à des travaux divers de menuiserie, terrassement, production de ciment, etc...

Installation dans une vaste salle de gymnastique aménagée par la commune. Lits métalliques, deux couvertures.

Nourriture fournie par la commune.

Trois questions ont été abordées par les prisonniers:

- Une des entreprises, la firme KIRSCH, chargée de l'aménagement du canal qui longe la Moselle, exigera un travail trop dur des prisonniers et dans des conditions très pénibles. Une enquête va être faite.

14
 - La clôture de barbelés est placée très près du bâtiment d'habitation. Le Délégué a demandé qu'une grande cour, entourée d'un seul rang de barbelés et adjacente au camp soit mise à la disposition des prisonniers le dimanche. Cette suggestion a été prise en considération.

- Les prisonniers ont attiré l'attention sur le fait qu'ils ne pouvaient entendre la messe qu'un dimanche sur deux. Renseignements pris, l'autre dimanche ils sont conduits aux douches et cette alternance ne peut être modifiée en raison du petit nombre de sentinelles affecté à ce Kommando.

Il serait bon qu'une enquête soit faite pour vérifier les déclarations du prisonnier Edmond RAGUIDOT, 54657. Celui-ci rappelé comme pompier alors qu'il était au Stalag XVII B, aurait été conduit au Stalag III A qui l'aurait dirigé avec un convoi de libérés sur la France. Ce convoi aurait été arrêté en février 1941 à Trèves et certains prisonniers dont RAGUIDOT auraient été versés au Stalag XII D. Son adresse civile est: Villa La Brise, rue de la Poste, St Palais-sur-Mer.

KOMMANDO 42 à EHrenz.

Homme de confiance: Sergent PHEAU.

Effectif : 35 hommes employés à des travaux divers.

Installation dans une chapelle désaffectée. Des lavabos et des latrines sont en cours d'aménagement pour remplacer les installations actuellement en service situées à l'extérieur du Kommando.

Les prisonniers ne disposent d'aucun espace libre

où pouvoir prendre un peu d'exercice, de sorte que certains, le cuisinier ou un menuisier qui travaille dans une cave, ne prennent pour ainsi dire pas l'air, d'autant plus que les vitreaux n'ayant pas été ôtés le local est très obscur.

A cette remarque, il a été répondu par l'officier du camp qui accompagnait les Délégués, qu'il était très sérieusement envisagé de ne plus faire habiter ce camp par des Français.

-:-:-

KOMMANDO 40 à KEENE.

Homme de confiance : Sergent ROUVET.

Effectif : 44 hommes travaillant dans l'agriculture.

Installation dans une grande salle de café au 1er étage.

Deux questions ont été soulevées par les prisonniers :

- le salaire. - Après avoir touché RM. 0,70 par jour pendant les mois d'été, les prisonniers s'attendaient à voir leur solde diminuée pendant les mois d'hiver et ramenée à RM. 0,50. Le Commandant du camp a formellement fait savoir que cette crainte n'était pas fondée.

- les tarifs du dentiste local qui demande RM. 5.- pour soigner une dent. Les arrachages étant gratuits et le tarif des soins correspondant aux tarifs habituellement pratiqués, les Délégués n'ont pu obtenir une amélioration sur ce point.

-:-:-

KOMMANDO 53 à WALDRACH.

Homme de confiance : Soldat BAJON.

Effectif : 48 hommes employés chez des agriculteurs ou des vigneron.

Les salles où couchent les prisonniers sont trop petites. Les Délégués en ayant fait la remarque, il leur fut répondu que certains prisonniers couchaient chez l'employeur, sauf le dimanche jour de repos.

Les Délégués ont pu s'entretenir de la question avec le maire de WALDRACH. Celui-ci a déclaré avoir mis à la disposition du camp une salle plus grande qui aurait été refusée pour des motifs de sécurité.

Les prisonniers n'ont élevé aucune protestation concernant leurs conditions de vie.

Les quelques petites questions soulevées ont pu être réglées immédiatement sur place.

-:--:--:

KOMMANDO 43 à MERTESDORF.

Homme de confiance: Caporal Auguste BERNARD.

Effectif : 56 hommes travaillent chez des agriculteurs ou des vignerons.

Là aussi la seule observation faite par le Délégué est l'exiguïté des locaux. Il est d'ailleurs envisagé de faire habiter 13 prisonniers à l'autre extrémité du village dans les locaux de la coopérative pour le compte de qui ils travaillent.

L'état des chaussures est mauvais. C'est pratiquement la seule réclamation faite par l'Homme de confiance au nom

de ses camarades. L'Homme de confiance du Stalag examinera la question.

Les Délégués signalent deux cas particuliers:

- LECOQ, n° 34250 A, né le 25 décembre 1912.
7 frères et sœurs vivant après lui. Son père et son 8ème frère ont été tués pendant la guerre.

Domicile: St Bonnet-en-Bresse.

Ces renseignements devraient être vérifiés, l'intéressé étant au travail lors de la visite.

- Louis LEFÈVRE, n° 3571 A. A perdu au cours de la guerre 1939/40 son père, sa femme et sa fille. Il lui reste sa mère, impotente.

Domicile: au Croix St Rieul, - Côtes-du-Nord./.

-:-:-:-

P. JARRY.